

Agence de Déplacements et d'Aménagement des Alpes-Maritimes

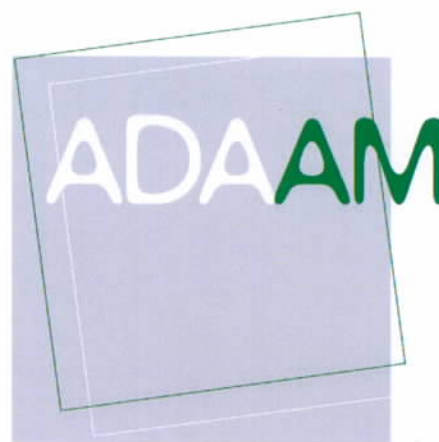


Agence d'urbanisme 06

L'ADAAM, Agence d'Urbanisme 06, est une structure partenariale régie sous forme d'association, loi 1901. Créée en 2004, et agréée par l'Etat en 2005, elle a pris la suite de l'Agence des Déplacements des Alpes-Maritimes en élargissant son champ de compétence à l'aménagement et l'urbanisme durable. Il s'agit aujourd'hui de la seule Agence d'urbanisme de niveau départemental.

Monsieur Louis NEGRE, Sénateur des Alpes-Maritimes, Vice-président de la Communauté urbaine Nice Côte d'Azur et Maire de Cagnes-sur-Mer en assure la Présidence depuis sa création.

« L'Association a pour objet, dans un cadre partenarial, l'observation, la réalisation d'études et la mise en cohérence des politiques publiques du territoire des Alpes-Maritimes, notamment dans les domaines de l'aménagement et des déplacements.



agence d'urbanisme 06

Elle constitue un centre interdisciplinaire de ressources, de conseils, de formation et de propositions. Elle enregistre et gère l'évolution des données dans ses domaines de compétence. »

Elle constitue un lieu de réflexions, d'échanges et d'information. Elle conduit également des actions de concertation avec les autres acteurs participant à la vie du territoire. Elle organise la communication de l'ensemble de ses travaux et de ses observations.

Ses missions

Les missions de l'Agence sont donc organisées autour de cinq volets prioritaires :

- ✓ **Mission Observation et intelligence territoriale** observatoire du logement, de l'habitat, de la mobilité, du foncier...),
- ✓ **Mission Planification stratégique** (Schéma Multimodal des Transports et Déplacements, Schéma d'Equipement Commercial...),
- ✓ **Mission Aménagement et Urbanisme durable** (démarches Interscot, études spécifiques, conseil et partenariat avec les collectivités locales...),
- ✓ **Mission Mobilité** (Enquête Ménage Déplacements, Modèle Multimodal, grands projets, étude mobilité...),
- ✓ **Mission Echanges, information et communication** (réseau Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme, Réseau des agences, façade maritime, publications, site internet...).

Ses membres

Les membres de l'Agence sont les principaux organismes décisionnaires en matière d'aménagement du territoire du département des Alpes-Maritimes que sont :

- l'Etat,
- le Département,
- la Communauté Urbaine Nice Côte d'Azur,
- deux Communautés d'agglomération (Sophia-Antipolis, Pôle Azur Provence),

- la Communauté de Communes du Pays des Paillons,
- trois villes (Cannes, Le Cannet, Mandelieu La Napoule),
- trois Chambres consulaires (Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur, Chambre de Métiers et d'Artisanat, Chambre d'Agriculture),
- l'Université.



Quelques publications

